

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Commune d'AMFREVILLE  
14 860**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE MUNICIPAL N°2022/05**

**FERMETURE DU STADE  
INTERDICTION D'UTILISER LES DEUX  
TERRAINS DE FOOTBALL**

Le Maire de la Commune d'AMFREVILLE,

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales

Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives sur les terrains gazonnés au vu des intempéries de ces derniers jours,

Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entrainements et des matchs sur les terrains de football,

Considérant que les terrains sont impraticables en raison des conditions climatiques,

**ARRETE**

**Article 1er :** Les matchs et les entrainements de football sont interdits sur les deux terrains du stade, du Vendredi 18 Février 2022 au lundi 21 Février 2022 inclus.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CAEN dans les deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Troarn  
Monsieur BORNAMBUC, Président du F.C.B.O.  
Ligue de Football de Normandie  
District du Calvados de Football  
Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux  
Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à AMFREVILLE, le 18 Février 2022

Le Maire,  
Xavier MADELAINE

